

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/09-469-1257 du 28/09/2009

RECENSEMENT DES EXAMINATEURS DU CONCOURS EXTERNE ET DU 3EME CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES - SESSION 2010

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mme ROYER - Tel : 04 42 91 72 07 - Fax : 04 42 38 73 45

L'organisation des concours de recrutement de professeur des écoles nécessite des correcteurs et interrogateurs compétents, motivés et en nombre suffisant pour répondre au nombre élevé de candidats et aux exigences du niveau des concours.

L'arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement des professeurs des écoles et le décret du 3 mai 2002 relatif aux modalités de désignation des membres de jury permettent de recourir aux compétences de tous les personnels enseignants et d'inspection exerçant dans le premier degré, second degré et enseignement supérieur, qu'ils soient en charge directe d'élèves ou non.

Cet appel à candidatures **s'adresse spécifiquement aux enseignants du second degré ou aux enseignants du supérieur dans les disciplines suivantes :**

- lettres modernes
- mathématiques
- histoire géographie
- physique chimie
- sciences de la vie et de la terre
- technologie
- éducation physique et sportive
- langues vivantes étrangères
- musique
- arts plastiques

POUR INFORMATION

Les personnels du **premier degré, susceptibles d'être intéressés**, sont priés de s'adresser à leur **IEN chargé de circonscription**. En effet, les candidatures de ces personnels sont soumises à l'avis des IA-DSDEN de chaque département concerné.

Je vous rappelle néanmoins, qu'afin d'assurer l'impartialité du jury, ne peuvent faire acte de candidature (pour les épreuves orales uniquement), les personnes qui ont assuré la préparation aux concours de professeurs des écoles dans l'académie d'Aix-Marseille, dans une structure publique ou privée.

La définition des épreuves du concours est précisée dans les textes cités ci-dessus.

Les personnels renseigneront la fiche de candidature figurant à l'**annexe I**, à adresser en retour pour le **27 novembre 2009** :

- **Pour les personnels exerçant dans le second degré : ils remettront la fiche à leur chef d'établissement pour avis, lequel se chargera de la transmission à mes services**
- **Pour les personnels exerçant dans l'enseignement supérieur, ils devront l'adresser directement à mes services.**

Aucune candidature ne pourra être prise en compte si elle n'est pas transmise suivant l'une des procédures précitées.

Il est souhaitable que les responsables des établissements, services et unités d'enseignement puissent donner à la présente note la plus large diffusion auprès des personnels intéressés.

Cf ANNEXE I : Fiche de candidature

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES A RETOURNER

- PERSONNELS DU 2EME DEGRE. REMETTRE LA FICHE AU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR AVIS ET TRANSMISSION A LA DIEC 2.04

- PERSONNELS DU SUPERIEUR/ TRANSMISSION DIRECTE RECTORAT DIEC 2.04

.....
Nom : Prénom :

Grade : Diplôme le plus élevé (discipline/spécialité) :

Fonctions :

Etablissement d'exercice (avec adresse précise) :

Tél. professionnel :

Tél. personnel :

Courriel :

en charge directe d'élèves

½ décharge de service d'enseignement

½ décharge à l'IUFM

sans charge directe d'élèves

décharge complète de service d'enseignement

décharge complète à l'IUFM

- déclare n'assurer aucune préparation à ce concours dans une structure publique ou privée et atteste l'absence de tout lien de parenté (famille recomposée non exclue) dans le cadre des épreuves orales.
- se porte volontaire pour être associé(e) aux travaux du jury du concours de recrutement de professeurs des écoles en qualité de correcteur et/ou d'interrogateur pour les épreuves suivantes : (ne sont autorisées que les candidatures pour une épreuve écrite et/ou une épreuve orale)

ADMISSIBILITE: 1) Corrections à domicile du 12 au 21 mai 2010 (date prévisionnelle)

FRANCAIS

MATHEMATIQUES

2) Correction sur site

SCIENCES ET TECHNOLOGIE

HISTOIRE-GEOGRAPHIE

du 10 au 12 mai 2010-collège C CLAUDEL-VITROLLES

du 10 au 12 mai 2010-centre la baume les aix

ADMISSION : Interrogations: 3 à 5 jours par épreuve du 07 au 26 juin 2010

EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN (semaine du 21 juin): ORAL: langue vivante étrangère (semaine du 14 juin)

2^{ème} partie domaine arts visuels (NB : épreuve obligatoire et épreuve facultative)

(ordre préférentiel) domaine musique anglais allemand

domaine littérature jeunesse arabe italien

espagnol portugais

EPS (semaine du 07 juin) 1500 m occitan-langue d'Oc

(Ordre préférentiel) danse

J'ai déjà été correcteur-interrogateur durant les sessions précédentes : oui non

Lesquelles ?.....

Date et signature :

.....
Avis du supérieur hiérarchique.....

Date et signature et cachet